

La « guerre de l'eau », dossier explosif au niveau français et européen



Des bassines de stockage d'eau à usage agricole sont censées apporter une réponse au manque croissant d'eau en été dû au réchauffement climatique. [Sobrevolando Patagonia/Shutterstock]

« Accaparement de l'eau » pour les uns, « gestion intelligente de la ressource » pour les autres : un projet de construction de méga-bassines agricoles dans le Poitou-Charentes divise les esprits et va jusqu'à « préoccuper » la Commission européenne. Décryptage.

Certains évoquent une « guerre de l'eau » : dans le Marais poitevin – grande zone humide dans l'Ouest de la France – paysans, habitants, militants et eurodéputés verts affrontent, depuis des années, des coopératives agro-industrielles et le gouvernement français. Dernier acte : l'occupation, mi-septembre, d'un chantier de la Coop de l'eau 79 jugé « *illégal* » par des centaines de manifestants. Au cœur du contentieux : un projet visant à construire une série de méga-bassines de stockage d'eau à usage agricole.

Ces bassines, grandes de plusieurs hectares chacune, sont censées apporter une réponse au manque croissant d'eau en été dû au réchauffement climatique. L'idée : remplir les bassines pendant l'hiver à l'aide de la pluie et en pompant de l'eau dans les nappes phréatiques pour ensuite pouvoir irriguer les cultures autour pendant les mois estivaux trop secs.

La logique du projet est pour autant fortement contestée. « *Ces réserves vont détruire des terres agricoles, assécher les bassins versants et diminuer les débits des cours d'eau [...], détruisant la biodiversité et empêchant les autres paysans et habitants d'en bénéficier* », fustige le syndicat agricole Confédération Paysanne dans un communiqué.

D'autant plus que ces réserves ne serviront qu'une « *poignée d'agro-industriels* » représentant 4 % des exploitations agricoles du territoire en question, selon le syndicat – et ce alors que le projet sera largement financé avec de l'argent public.

« Gestion intelligente » vs accroissement des inégalités

Une logique de financement tout à fait normale pour le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie qui, en intervention sur France Bleu Poitou le 23 septembre dernier, a défendu le projet des méga-bassines. « *Il est impossible d'avoir une agriculture sans eau* », affirmait-il. Pour que les agriculteurs puissent continuer à alimenter la France face aux effets du changement climatique, il serait donc « *évidemment de notre responsabilité d'assurer la pérennité de notre agriculture* » en soutenant des projets comme celui des méga-bassines.

Projets qui relèvent en outre d'une « *gestion intelligente de la ressource en eau* », menée avec « *raison* » et « *dans la concertation* » avec une « *très grande majorité des parties représentatives* », selon le ministre. L'eau récoltée ne serait pas non plus accaparée : les bassines seront remplies avec de l'eau de pluie grâce aux « *pluies diluviennes* » que l'on constaterait ces derniers hivers, et l'eau pompée représenterait uniquement le « *surplus* » présent dans les nappes phréatiques à cette période de l'année.

Ces arguments ne tiennent toutefois pas la route pour Benoît Biteau, eurodéputé vert et détracteur virulent du projet des méga-bassines. Celles-ci ne seraient pas remplies d'eau de pluie, mais bien par de l'eau pompée dans les nappes phréatiques. Le « *peu d'eau de pluie* » qui s'y verserait naturellement correspondrait uniquement « *à celui soumis à l'évaporation directe liée au vent et au soleil balayant le plan d'eau* », soutient-il dans un dossier publié début septembre. Or, le pompage d'eau appauvrirait la vie des milieux aquatiques, « *écosystèmes patrimoniaux remarquables* » et « *réservoirs de biodiversité* ».

Si M. Biteau confirme en outre que l'agriculture ne peut fonctionner sans eau, l'eurodéputé français rappelle que « 95 % des surfaces [agricoles] en France sont en cultures sèches », arrosées uniquement par la pluie. La « très faible minorité » d'agriculteurs ayant un droit d'irrigation utiliserait, elle, des « volumes colossaux d'eau ». L'organisation des droits à l'irrigation alimenterait ainsi des inégalités « très fortes » entre agriculteurs ainsi que des conflits d'usage entre l'irrigation, les ménages, l'industrie et les milieux aquatiques.

Un projet à l'encontre du droit européen ?

Qui plus est, le projet des méga-bassines violerait le droit européen : après plusieurs années de tractations (le projet de construction date en fait de 2011 – depuis, enquêtes, consultations, manifestations et recours ne cessent de se succéder, avec, comme dernier acte, l'occupation d'un chantier dans le Poitou-Charentes le 22 septembre dernier), le collectif « Bassines Non Merci » a saisi la commission des pétitions du Parlement européen (PETI) pour dénoncer la violation de pas moins de neuf directives européennes que constituerait, selon lui, le projet des méga-bassines.

Répondant à la pétition des détracteurs, la Commission européenne a récemment indiqué prendre « très au sérieux ce cas complexe qui rejoint sa préoccupation générale de la protection de la ressource en eau ». L'institution demande ainsi à la France d'améliorer le contrôle des eaux souterraines, de présenter « de manière transparente » le calcul des coûts financiers et environnementaux du projet et de lutter contre les pénuries d'eau et les « captages excessifs ».

La Commission rappelle également que la France avait déjà fait l'objet de différentes procédures d'infraction, au nom notamment des directives européennes *Eau potable* et *Nitrates*, et manqué à ses obligations dans le cadre des directives *Habitats* et *Oiseaux*.

« Avec cette procédure PETI, nous avons la confirmation que la France n'applique pas le droit européen relatif à la gestion de l'eau », affirme Benoît Biteau dans un communiqué du 20 septembre. Alors que la Commission promet de « poursuivre son action et continuera à prendre toutes les mesures appropriées dans le cadre des investigations et procédures d'infraction [...] en cours à l'encontre de la France », l'eurodéputé appelle les autorités françaises à cesser leur « indifférence au droit européen ».

Interrogés sur la légalité du projet des méga-bassines par EURACTIV France, ni le ministère de l'Agriculture ni la Coop de l'eau 79 n'ont donné de réponse.

Pour une gestion durable et globale de la ressource en eau

Pour sa part, le groupe des Verts au Parlement européen promet de demander à la commission PETI de relancer les autorités françaises pour obtenir des réponses, selon Benoît Biteau. Qui rappelle que les écologistes ne seraient ni opposés à l'irrigation, ni au stockage d'eau – mais à une logique de « pression de groupes d'intérêt qui souhaitent préserver et étendre leur privilège d'accès à la ressource en eau au détriment de tous les autres usagers ».

A la place des bassines – qui ne devraient constituer que le « dernier maillon de la réponse politique » à la raréfaction de l'eau -, l'eurodéputé propose l'adoption d'une gestion durable en plusieurs étapes.

Il s'agirait, tout d'abord de restaurer les zones d'épandages de crues pour permettre à nouveau aux nappes phréatiques de se recharger complètement. Le député appelle ensuite de ses vœux la sanctuarisation et la restauration des zones humides, et enfin une évaluation des besoins agricoles en eau pour établir un « *projet de territoire et financement public à 100 % des équipements de stockage, accessible à tous les agriculteurs* ».

Or, à en juger des derniers affrontements, une telle approche semble encore loin de devenir réalité. En attendant, une fin de la « guerre de l'eau » n'est pas en vue.

© 1999 - 2022 | Efficacité et Transparence des Acteurs Européens . EURACTIV
MEDIA NETWORK BV. | [Termes & conditions](#) | [Nous contacter](#)